





Centre d'Enseignement Supérieur Namurois

Enhaive 158 – 5100 Jambes (BELGIQUE) Tél.: +32 (0)81.58.91.21

**CESNa**

: [secretariat@cesna.be](mailto:secretariat@cesna.be) Site internet : [www.cesna.be](http://www.cesna.be)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR NAMUROIS

#### 4. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété du CESNa



**Le CESNa n'accepte pas de scan, pas de copie couleur, pas de fax ! Les documents doivent légalisés. Nous ne prenons que les dossiers complets !**

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l'inscription est automatiquement et définitivement annulée.

- 1) Copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- 2) Copie certifiée conforme du CESS belge ou du diplôme de baccalauréat à orientation scientifique ou mathématique<sup>2</sup> + copie certifiée conforme du relevé des notes d'examens
- 3) Tous les certificats certifiés conformes de poursuite des études (universitaires, supérieures ou autres) depuis le bac jusqu'à l'année en cours, à l'étranger ou en Belgique
- 4) Equivalence au CESS le cas échéant ;

Remarques : le secrétariat ne sera pas accessible du 01 juillet au 31 août 2023 inclus.

**Cadre réservé à  
l'administration**

1

2

3

4

#### 5. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription définitive sera confirmée lorsque l'étudiant procédera au paiement du solde des frais d'inscription et après vérification de son dossier.

L'étudiant devra apporter au secrétariat sa **carte d'identité** originale.

L'étudiant s'engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d'année scolaire.

**La présence aux cours est obligatoire dès le lundi 11 septembre 2023 ; seuls les étudiants en ordre de dossier et ayant réglé le solde des frais de scolarité pourront y accéder.**

Le CESNa n'accepte pas d'argent liquide. Le paiement se fait uniquement par bancontact (ou à défaut par virement postal au compte n° *BE06 9501 2523 5722* code Bic : *CTBKBEBX* avec la mention précise : « *[NOM + Prénom de l'étudiant] + BAC OPTO1 2023-2024* »).

Le montant des frais d'inscription doit être payé au moment de l'inscription. Il n'y a pas de possibilité d'étalement de paiement.

L'inscription définitive est soumise à la signature pour accord par l'étudiant (précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* ») du règlement d'ordre intérieur du CESNa, dont il aura connaissance sur smartschool.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Fait à Bruxelles, le ...../ ...../2023.

**Signature de l'étudiant ou de son délégué  
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,**

**Signature du CESNa**  
(prénom, nom et fonction),

<sup>2</sup> A titre exceptionnel, le Conseil des Études peut décider d'accorder certaines dérogations.